



Commune de CHATENOY-EN-BRESSE

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 25 octobre 2024

Date de la convocation :
18 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 octobre, l'assemblée
régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence
de Mme. le Maire, Joëlle SCHWOB.

- σ Membres en exercice : 14
- σ Présents : 11
- σ Votants : 14
- σ Pour : 14
- σ Contre : 0
- σ Abstention : 0

Présents : SCHWOB Joëlle, CLEMENT Benoit, LETOURNEAU Pascale, FROST Georges, PHILIPPE Agnès, FROST Daniel, MOUGEOT Jeannine, DESBOIS Jocelyne, RITTER Claude, PRUDHON Fabrice, FEVRE Franck
Représentés : LEGRAND Valérie par PRUDHON Fabrice, MERLE Christelle par CLEMENT Benoit, CHANTEPERDRIX Guy par FEVRE Franck

Excusés : --

Absents : --

Secrétaire de séance : Fabrice PRUDHON

DE-2024-53

Nouveaux partenaires au dispositif Atouts Loisirs

Mme le Maire rappelle que par délibération DE-2023-24 du 7 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé la création du dispositif "Atouts Loisirs".

Mme Le Maire explique que les objectifs du dispositif sont les suivants :

- D'encourager les jeunes à fréquenter les associations locales,
- De favoriser l'accès des jeunes à d'autres activités de loisirs.

Pour bénéficier de ce dispositif, les conditions sont les suivantes :

- Etre domicilié dans la Commune (un des parents doit être contribuables de la C.E.T, de la T.H ou de la T.F.P.B),
- Avoir 11 ans durant l'année civile en cours,
- Ne pas avoir atteint 14 ans au 1er janvier de l'année civile en cours.

Le dispositif Atouts Loisirs est constitué comme suit :

2 Atouts Loisirs, d'une valeur faciale de 10 € = 20,00 €

Mme le Maire précise que les utilisateurs ont la possibilité de cumuler les deux atouts Loisirs.

Mme le Maire détaille :

Que les associations suivantes souhaitent rejoindre le dispositif Atouts Loisirs :

- Association Sportive Collège Vivant Denon
- Foyer socioéducatif collège Vivant Denon
- Vibr'accords

Que la conférence Intercommunale Enfance Jeunesse du 6 mars 2024 a émis un avis favorable à leur demande.

Il convient de proposer à ses associations la signature d'une convention pour le dispositif Atout Loisirs concernant la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2027.

La liste des partenaires serait la suivante :

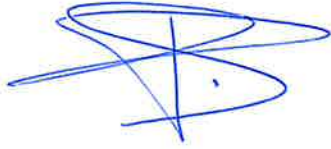
CHATENOY EN BRESSE	SAINT-MARCEL
Les Amis de la Pétanque	Arcadanse
LACC	Auto-Ecole Poncet
EPERVANS	Temps Danses et Cie
Football-Club	Football-Réuni Saint Marcel
Tennis-Club	Jeux et strategies
Section Boxe Française Epervans Val de Saône	Badminton club Saint Marcel
Fit'Dance	Handball Saint Marcel
LANS	Judo Club Saint Marcel
Amicale boules	Section pêche
Club des Lanniaux	Tennis Club Saint Marcel
OSLON	Union Musicale
Amicale pétanque	Vélo Club
Association Gymnastique Volontaire	Espérance Pétanque Saint Marcel
CHALON-SUR-SAONE	Services Ville de Saint Marcel
Chalon Basket Club	L'Agora 95
Eclaireurs et Eclaireuses de France	L'Orange Bleue
Chalon sur Saône Canoë Kayak	Le Réservoir
Moto Club TMX Powersports	Association Sportive Collège Vivant Denon
SEM Elan sportif de Chalon	Foyer socioéducatif Collège vivant Denon
Association ELANCHALON	Vibr'accords
Espaces Nautiques du Grand Chalon	CHATENOY-LE-ROYAL
Cinéma Mégarama Chalon	Ecole de musique DRIGON
Conservatoire de musique	
Espace des Arts de Chalon	
STAC	
BEY	
Compagnie des corps en pièces	

Le Conseil, après en avoir délibéré,

SE PRONONCE favorablement sur l'ajout de ces associations au dispositif « Atouts Loisirs »

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions avec les nouveaux partenaires.

Le secrétaire de séance, Fabrice PRUDHON



Mme Le Maire, Joëlle SCHWOB



Date de transmission de l'acte: 19/11/2024
Date de reception de l'AR: 19/11/2024
071-217101179-DE_2024_53-DE
A G E D I